



**GRAND DAX** **DECISION DU PRESIDENT APPROUVANT LE REGLEMENT GENERAL**  
**AGGLOMÉRATION** **DES EAUX PLUVIALES URBAINES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**  
**DU GRAND DAX**

Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-12 et L.5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au Président, et notamment l'alinéa 2, lui permettant d'approuver et de modifier les règlements intérieurs et de fonctionnement des services publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération et en particulier sa compétence en matière d'eaux pluviales urbaines,

**Considérant** la présentation du règlement des eaux pluviales urbaines du Grand Dax à la commission aménagement en date du 30 novembre 2022,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un règlement général des eaux pluviales urbaines,

**DECIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER** le règlement des eaux pluviales urbaines du Grand Dax annexé à la présente décision.

**Article 2 :** Le règlement des eaux pluviales urbaines du Grand Dax entrera en vigueur au 01/01/2023.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS